

Administration générale

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Arrêté du 14 mai 2012 portant nomination au grade d'administrateur de 1^{re} classe
du corps des administrateurs des affaires maritimes**

NOR : DEVK1221275A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de la défense et des anciens combattants et le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de la défense, et notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4136-1 ;

Vu le décret n° 2005-1029 du 25 août 2005 relatif à la gestion et à l'administration des corps de militaires relevant du ministre chargé de la mer ;

Vu le décret n° 2008-935 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, et notamment ses articles 6 (1^o) et 16 ;

Vu le décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat, et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'officiers de carrière, et notamment son article 2 (2^o),

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé administrateur de 1^{re} classe du corps des administrateurs des affaires maritimes, par dérogation aux dispositions du décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 susvisé, l'officier sous contrat désigné ci-après :

Pour prendre rang du 1^{er} septembre 2011

LALLEMENT (Caroline).

Article 2

Le chef d'état-major de la marine et la directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 14 mai 2012.

Pour le ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement et par délégation :

Par empêchement simultané de la directrice des ressources humaines
et de la sous-directrice de la gestion administrative et de la paye :

L'adjoint,

L. BERSAT

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants
et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

O. LAJOUS